

Communiqué de presse

Montreux, 11 novembre 2022

Budget 2023 : un exercice marqué par l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie.

Après deux années difficiles liées à la pandémie, c'est la situation géopolitique qui impacte le budget communal. Inflation, difficultés d'approvisionnement des marchandises, coûts de l'énergie qui grimpent : le budget 2023 affiche un déficit de CHF 6.6 millions. Malgré une augmentation des charges et une diminution de la marge d'autofinancement, le déficit reste toutefois équivalent au budget de 2022. Cet équilibre est notamment dû aux recettes extraordinaires uniques de l'exercice 2021, qui affichait un bilan positif. Malgré le contexte difficile, la Commune de Montreux poursuit le développement des projets en cours et continue de garantir des prestations de qualité.

La Commune de Montreux poursuit ses efforts destinés à contenir les charges en limitant les investissements au strict minimum. Sur une enveloppe globale de 163 millions de francs, le budget 2023 présente un déficit (CHF 6'678'378) qui reste au niveau du budget 2022. Les recettes extraordinaires uniques de l'exercice 2021 avaient permis de maintenir un équilibre budgétaire et de passer dans les chiffres noirs. Par ailleurs, les fonds créés au début des années 2000, qui avaient permis d'absorber les déficits structurels de la Commune durant les deux dernières législatures, ne le permettent plus : la marge d'autofinancement reste positive mais a nettement diminué pour passer à CHF 351'934 (1'678'599 en 2022).

Revenus et charges en hausse

Les charges de fonctionnement sont estimées à un peu plus de CHF 163 millions (163'154'422), ce qui correspond à une hausse de près de CHF 9 millions (+5.8%). Les recettes de fonctionnement affichent une progression de 6.7% (CHF 156'508'597), due notamment au nouveau règlement de la taxe de séjour intercommunale (CITS) qui prévoit une ristourne aux communes pour le financement d'activités locales ou d'infrastructures à caractère touristique (CHF 170'000 pour Montreux). Les recettes des personnes physiques devraient également être en augmentation par rapport au budget 2022, mais en-deçà de l'année 2021, durant laquelle la Commune de Montreux avait enregistré des recettes extraordinaires.

Augmentation des charges maîtrisables

Les charges relatives au personnel sont en hausse de CHF 2'343'430 (+5.1%). En effet, après deux années de restrictions dues à la pandémie, la progression statutaire des salaires a été réintroduite et l'échelle des traitements indexée à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), soit 3 % selon les estimations du SECO. Cette décision tient compte des efforts consentis par les collaborateurs durant les deux dernières années et vise également à conserver l'attractivité de l'emploi au sein de l'administration communale, dans un marché où le personnel qualifié est recherché.



COMMUNE DE MONTREUX

Au chapitre des biens, services et marchandises, la hausse de CHF 1'378'410 (+5.4%) est liée notamment à l'évolution des prix de l'énergie. Bien que, suite à des analyses détaillées, des mesures d'économie dans le but de limiter ces effets aient été prises, les dépenses n'ont pas pu être réduites au niveau escompté. Les frais de transports, notamment la collecte de déchets, sont indirectement touchés par cette situation. De même, les travaux de sécurisation et de mise à niveau du Centre de congrès et d'expositions, ainsi que l'entretien des canalisations, sont touchés par ces augmentations et impactent le montant global.

Collectivités publiques, aides et subventions

L'augmentation de la participation communale à la couverture des charges de la cohésion sociale, la participation aux coûts de l'Association Sécurité Riviera (ASR), et l'augmentation de celle des transports publics des lignes 204, 205 et 206, qui verront leurs prestations aux usagères et usagers s'étendre, induisent une variation totale de 3.3% (CHF 1'574'813).

En ce qui concerne les aides et subventions, l'objectif est quasiment atteint : le léger dépassement (+1.7%) est partiellement compensé par des recettes supplémentaires (répartition de la CITS) et des prélèvements réglementaires sur des fonds (Fonds développement durable, Fonds de relance).

Analyse des causes et budget 2024

En 2021, les recettes extraordinaires uniques avaient permis de maintenir un équilibre budgétaire et de passer dans les chiffres noirs. Par ailleurs, les fonds créés au début des années 2000 avaient permis d'absorber, durant les deux dernières législatures, les déficits structurels de la Commune. La Municipalité, constatant ce déficit structurel, a d'ores et déjà décidé de travailler sur le budget 2024 afin d'analyser en profondeur les causes des difficultés financières rencontrées. Cette démarche permettra de prioriser les tâches afin d'éviter les coupes douloureuses, et de retrouver un équilibre financier absent depuis de trop nombreuses années.

Informations complémentaires :

Commune de Montreux - Administration générale et finances

Olivier Gfeller, Syndic : 021 962 77 74 – olivier.gfeller@montreux.ch

Serge Gard, Chef du service des finances : 021 962 77 90 – serge.gard@montreux.ch

Cellule communication : communication@montreux.ch